



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

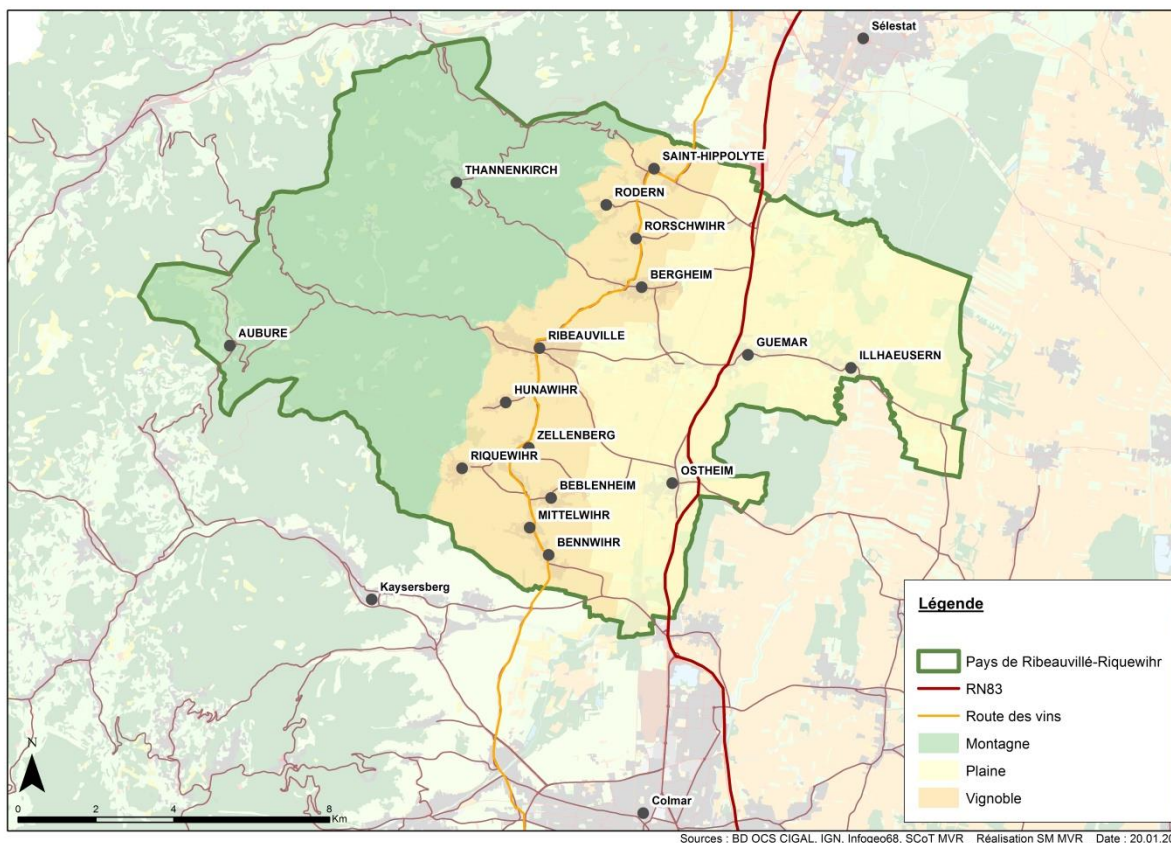
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT)
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au 20 octobre 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI suivant : Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Ce périmètre regroupe 16 communes pour une population de 18 316 habitants.



Sources : BD OCS CIGAL, IGN, Infogeo68, SCoT MVR _ Réalisation SM MVR _ Date : 20.01.2016

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
PIG : Habiter mieux 68	Avenant adopté par délibération du conseil de communauté du 4 avril 2019	EPCI
Convention Maison France Services	Labellisation obtenue en janvier 2021	EPCI

A noter : Intitulé du contrat à intégrer le cas échéant au PTRTE

<i>Petites Villes de Demain</i>	<i>Demande d'adhésion faite par délibération du conseil de communauté en date du 30/09/2021</i>	<i>EPCI</i>
---------------------------------	---	-------------

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PT RTE

o Syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'Etat en 1989. Son objectif : mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027).

L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agri environnementales, soutien à la race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;
- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

Par ailleurs, **les grands enjeux du Massif des Vosges** identifiés dans le cadre de l'élaboration du CPIER 2021-2027 sont : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

Il en résulte :

- Un objectif de développement durable et transition écologique des territoires, entreprises, associations, habitants, de la montagne : géographie et climat, patrimoines spécifiques, difficultés particulières ;
- Le soutien des actions spécifiques à la montagne, complémentaires des dispositifs classiques, ou innovantes : Logique de différenciation ;
- Une gouvernance particulière et efficace : comité de massif et ses commissions, comité de pilotage, collectif touristique : des habitudes anciennes de concertation et co-construction ;

- Cohérence avec le Schéma de Massif, les SRADDET, les schémas thématiques : un projet de territoire multi-thématiques.

Ces enjeux identifiés ont conduit à l'élaboration d'une ambition « transition écologique, adaptation au changement climatique, résilience » en 5 axes :

Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard

Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques

Préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques

Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne

Soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local

Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne

Préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes

Axe 5 : Une gouvernance rénovée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition

Travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)

o SCOT Montagne Vignoble et Ried

Elaboré conjointement avec le territoire de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg et approuvé en mars 2019, il développe son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en 3 points :

AMBITION 1 : La préservation des grands équilibres

- 1.1. Une approche véritablement transversale
- 1.2. La Trame Verte et Bleue, outil de préservation et de valorisation des milieux naturels et agricoles
- 1.3. Préserver et valoriser les paysages
- 1.4. L'armature urbaine comme armature du développement et de l'aménagement
- 1.5. Des conditions d'urbanisation qui associent qualité des extensions urbaines et qualité des aménagements

AMBITION 2 : Accueil de la population et qualité du cadre de vie

- 2.1. Le choix d'une dynamique démographique retrouvée pour maintenir l'équilibre générationnel
- 2.2. Une stratégie de production de logements croisant diversité des besoins et capacité d'accueil du territoire
- 2.3. Le renforcement de l'offre de services petite enfance
- 2.4. Une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services dépendance et personnes âgées
- 2.5. Une offre adaptée pour les équipements de sport, de culture et de loisirs
- 2.6. Une place majeure pour l'éco-mobilité dans le système de déplacement
- 2.7. Une ambition énergétique
- 2.8. Le choix de la protection des réserves en eau
- 2.9. Le choix de la prévention des risques
- 2.10. Une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière

AMBITION 3 : Le développement de l'emploi et des activités

- 3.1. Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active et du maintien du taux d'emploi local
- 3.2. Le choix de favoriser l'affirmation des activités tertiaires et artisanales dans le tissu urbain des communes
- 3.3. Le choix d'un appareil commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat
- 3.4. Le choix du développement d'une filière écoconstruction, d'une filière Bois et d'une filière bois énergie renforcée
- 3.5. Un choix mesuré en matière d'offre foncière « sites d'activités »
- 3.6. Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier
- 3.7. L'ambition du développement touristique

o Grand Pays de Colmar

Stratégie du territoire

Voir document en annexe : Projet de Territoire 2020-2026 adopté par le Conseil de Communauté du 30 septembre 2021.

En synthèse :

1. Contexte et enjeux

A proximité de Sélestat et de Colmar (pôles urbains et bassins d'emploi) et à équidistance des deux plus importantes capitales régionales que sont Strasbourg (également métropole européenne) et Mulhouse, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé doit aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux spécifiques à ce type d'espace : accompagner les évolutions démographiques et les transformations des modes de vie à l'œuvre sur son bassin de vie, tout en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité.

Pour y répondre, les élus communautaires ont décidé de construire une stratégie de territoire ambitieuse impliquant une vision partagée de son développement à l'horizon de la fin du mandat en cours, voire au-delà. La CCPR doit anticiper et accompagner ces mutations à la fois sociales, sociologiques, économiques mais également urbanistiques, environnementales et paysagères.

De plus, la réforme territoriale ayant maintenu la CCPR dans son périmètre actuel, il convient également de réfléchir à la détermination et à l'affirmation du positionnement et de l'identité de ce territoire. En effet, la CCPR doit définir ce « qu'elle est » pour exister en tant qu'entité à part entière qui doit être lisible et visible, identifiable.

En d'autres termes, Elle doit inventer sa propre attractivité. Elle doit définir son identité en tant que territoire rural sous influence des dynamiques urbaines voisines, qui n'est pas seulement un lieu d'habitat mais un réel espace et cadre de vie choisis.

C'est un territoire, lieu d'échanges économiques, sociaux et culturels, où les activités et les services se sont développés et adaptés pour répondre à une évolution des besoins de sa population.

C'est un territoire doté de nombreuses ressources, notamment humaines, patrimoniales et naturelles qui doit trouver et prendre sa place dans un environnement institutionnel en mutation.

2. Les trois piliers fondateurs du projet de territoire

La réflexion collective portée par les élus de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé a abouti à un projet de territoire dont la vision est partagée par tous. S'appuyant sur une volonté de renforcer l'attractivité du Pays de Ribeuuillé, cette stratégie repose sur le triptyque suivant, comme autant de marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son développement futur :

Cadre de vie : Un territoire naturel authentique et préservé Promouvoir un développement harmonieux garant du cadre de vie, c'est d'abord l'affirmation d'une volonté de contribuer au traitement des grands enjeux écologiques globaux au 1er rang desquels se situe l'enjeu climatique. Par ailleurs, le territoire de la CCPR est composé de 4 unités paysagères : le Massif Vosgien, le vignoble, la plaine agricole et le Ried de l'III. Ces unités se succèdent selon un transept ouest-est représentatif d'une grande diversité de paysages qui sont les principaux atouts de l'attractivité de notre territoire. Faire de l'identité paysagère du Pays de Ribeuuillé le socle du projet de territoire, c'est le défi que les acteurs de ce territoire souhaitent relever.

Qualité de vie : Un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler Œuvrer en faveur de la qualité de vie, c'est définir un modèle de développement territorial qualitatif au service de ses habitants et de ses visiteurs. C'est veiller au bien-être et au maintien de la bonne santé de chacun de ses habitants. Cette attention se déploie dans tous les secteurs : le logement, la mobilité, la production et les échanges, la nourriture, les loisirs... Elle offre un cadre de vie apaisé qui se traduit par la préservation d'un patrimoine paysager, une connexion facile à la nature et à la biodiversité et l'accès de tous aux services communautaires. Par ailleurs, fort de ses cœurs de bourgs disposant encore de commerces et de services, le territoire doit s'organiser afin de répondre à quatre enjeux démographiques et d'aménagement majeurs : l'accueil constant de nouveaux ménages et d'entreprises, le vieillissement de la population, la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels et la promotion des modes de déplacements plus économes en énergie.

Solidarité : Clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale La solidarité est au fondement même du projet de territoire. Elle est un puissant moteur de la cohésion intercommunale, quelle que soit la taille des communes membres ou leurs richesses. La coopération intercommunale est en effet - par nature - porteuse de cohérence et de solidarité sur le territoire, de dynamique dans l'impulsion et dans la mise en œuvre des projets de développement local. L'intercommunalité est ainsi devenue, au fil du temps, non seulement un espace de solidarité, mais également un instrument de péréquation financière, tant par la mise en œuvre de mécanismes de solidarité fonctionnelle (compétences exercées / définition de l'intérêt communautaire) que fiscale (mutualisation des dépenses, redistribution...) ou organisationnelle (mutualisation).

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme (cf. tableau en annexe)**

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

□ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	CeA
SERBONT François Directeur Général des Services T.03 89 73 27 14 francois.serbont@c-ribeauville.fr	LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandes-t.fr PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr	HENRICH Emma, Cheffe de bureau de la coordination interministérielle T. 03 89 29 21 95 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr BOUGEROL Thomas, Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique T. 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr	NIERENGARTEN Fabien, Délégué de la Direction générale / Territoire de la région de Colmar T. 03 89 30 60 06 fabien.nierengarten@alsace.eu

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet de Département du Haut-Rhin ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Sélestat ou son représentant
Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : Vice-président en charge du Patrimoine, des Infrastructures et de la Transition Ecologique et/ou le Directeur Général des Services

□ **Signataires du Pacte :**

Territoire	Région	Etat	CeA
Président de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Annexes

- **Projet de Territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé**
- **Tableau « vivier » des projets du bloc communal**